

## ARRETE A41-2025

### REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LES ALLEES DU TEMPS PERDU, DU CLOS CHARON, L'AVENUE DES DEUX CHATEAUX ET LA RUE DE LA MADELEINE A L'OCCASION DU 7EME « RENDEZ-VOUS DE LA MI-AOUT » DU 15 AOUT 2025 PAR L'ASSOCIATION « A LA RECHERCHE DES AUTOS PERDUES »

La Maire de Guermantes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-2,

**VU** la demande du 09/05/2025 de M. Jean-Paul VIGNAUD, président de l'association « A la Recherche des Autos Perdues », pour organiser une manifestation autour des voitures anciennes « le rendez-vous de la mi-août » place du Temps Perdu.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur les allées du Temps Perdu, du Clos Charon, de l'avenue des Deux Châteaux et de la rue de la Madeleine, pour le bon fonctionnement de la manifestation du 15 août 2025.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le vendredi 15 août 2025 de 8h à 18h :

- L'allée du Temps Perdu
- L'allée du Clos Charon
- L'avenue des Deux Châteaux (entre la rue de la Madeleine et le rond-point)

Seront réservées à l'association « A la recherche des Autos Perdues » pour les véhicules de collectionneurs et les exposants extérieurs à l'occasion du « 7<sup>ème</sup> rendez-vous de la mi-août ».

**Article 2** : Fermeture des rues à la circulation :

- Rue des Pies Vagabondes côté avenue des Deux Châteaux
- Avenue des Deux Châteaux entre la rue de la Madeleine et le rond-point
- Allée du Clos Charon
- Allée du Temps Perdu

**Article 3** : Une déviation sera mise en place sur les rues de la Madeleine et Blanche Hottinguer afin de permettre le passage des véhicules.

**Article 4** : En cas de non-respect de cet arrêté municipal, Madame la Maire sollicitera les services de police aux fins de constatation de l'infraction et de verbalisation.

**Article 5** : Madame la Maire de Guermantes et les commissariats de Police de Chessy et de Lagny sur Marne sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- SDIS de Lagny sur Marne
- L'ARD de Meaux/Villenoy

Fait à Guermantes, le 3 juillet 2025.

La Maire,

Annie VIARD

